



Les strongles digestifs sont des vers qui se nourrissent de sang ou de tissus et peuvent causer des troubles digestifs, entraînant des coliques et des diarrhées. Leur présence en nombre peut diminuer la production et retarder la croissance, générant des pertes économiques pour l'élevage. Une gestion efficace est essentielle pour garantir la santé des animaux et une production optimale.

## GESTION DES PÂTURES

La première phase est d'identifier les parcelles et les animaux à risque.

**Les parcelles à risque** sont celles qui sont fréquemment utilisées et sur-pâturées, les zones de rassemblement, les parcelles sur lesquelles des jeunes ont pâturé, ...

**Les animaux les plus à risque** sont les jeunes de première saison de pâture et les brebis avec leurs agneaux.

Afin de limiter la contamination des animaux, il faut diminuer le chargement pendant la période à risque (été / automne).

A cette période l'herbe commence à se faire plus rare donc les animaux ingèrent plus de parasites.

Un agrandissement par repousses de fauches en juillet - août peut être une bonne solution pour diluer la population parasitaire. En cas de sécheresse estivale, l'apport d'une complémentation alimentaire permet de diminuer la consommation d'herbe rase plus contaminée par les parasites et donc de limiter l'infestation des animaux. Dans ce cas, attention, les animaux continuent d'ensemencer les pâtures avec des œufs de parasites et la repousse de l'herbe risque de s'accompagner d'une forte infestation en automne.

Prévoyez un traitement précoce d'automne ou de changez les animaux de pâture à ce moment là.

L'idéal est de réserver les parcelles plus saines (parcelles non pâturées à l'automne ou labourées récemment, non humides ou les repousses de fauche) aux animaux plus sensibles (jeunes, femelles hautes productrices).



Adopter un système en pâturage tournant, limitera peu l'infestation notamment si le retour des animaux sur une parcelle se fait à moins de 8 semaines. Attention, un tel système décale le pic d'infestation des pâtures.

Sélection des animaux les plus résistants au parasitisme en critère de renouvellement

Assainir certaines parcelles: on peut limiter la contamination des pâtures par retournement de la terre tous les 2 ou 3 ans. Pour assainir une parcelle il faut plus de 6 mois de mise en repos : les cycles de rotation dans nos régions ne sont pas compatibles avec un assainissement des parcelles (sauf en cas de production de foin ou d'ensilage sur cette période).



## COPROSCOPIES

Les coproscopies indiqueront quels parasites sont présents sur les animaux et donc sur les parcelles et quel traitement utiliser.

Les coproscopies sont à réaliser plusieurs fois au cours de la saison de pâture : durant toute la saison de pâture sur les agneaux (à partir de 6 semaines après la mise à l'herbe toutes les 6 semaines entre le sevrage et la rentrée pour les agneaux nés au printemps), et plutôt en automne pour les brebis.

**Prélevez des crottes dans le rectum des animaux et faire 15 prélèvements de 5 crottes par animal. Il est aussi possible de ne prélever que des animaux plus sensibles pour faire des analyses individuelles.**

Œufs de strongles digestifs (diagnose d'espèce impossible)



Œuf de Nematodirus



Source : LVD 09

**Titre: Œufs de strongles digestifs observés au microscopes lors de coproscopies**

## PRÉVENTION DES RÉSISTANCES

Plusieurs points sont à prendre en compte afin de limiter l'apparition des résistances dans un élevage :

- Alternier les familles d'anthelminthiques pour limiter la diffusion de résistances.
- Cibler les traitements sur les animaux sensibles et ne pas traiter systématiquement les vieilles reproductrices.
- Respecter les doses : se baser sur le poids des animaux les plus lourds du lot.
- Mettre en quarantaine et traiter systématiquement les animaux achetés avec un produit sans résistance connue (lactones macrocycliques) avant de les introduire sur les parcelles.
- Eviter de traiter les animaux avant de les changer de pâture pour éviter d'ensemencer la nouvelle parcelle uniquement avec des souches résistantes. Traiter après le changement de pâture de façon à conserver une population de parasites sensibles aux antiparasitaires.
- Evaluer l'efficacité des traitements en réalisant des coproscopies 10 jours après le traitement sur 10 animaux environ. Si la présence de parasites résistants sur mon exploitation est confirmée, changer immédiatement de famille d'antiparasitaire.

## TRAITEMENT

Un conseil de base dans la lutte contre la brucellose est d'administrer le traitement en fonction du poids approprié, afin d'assurer son efficacité et d'éviter tout risque de surdosage ou de sous-dosage. Cela implique d'ajuster la posologie en fonction du poids de l'animal le plus lourd au moment du traitement. Pour les femelles gestantes, il est essentiel de prendre en considération le poids total de l'animal. Un dosage incorrect pendant le traitement expose ultérieurement à des risques tels que la toxicité, des pertes économiques et surtout le développement potentiel de résistances.

Contre les strongles il existe 3 familles d'antiparasitaires (anthelminthiques):

- Benzimidazoles et probenzimidazoles
- Levamisoles
- Lactones macrocycliques (avermectine, doramectine, moxidectine)

Les animaux les plus sensibles sont les animaux s'infestant pour la 1<sup>ère</sup> année (agneaux, agnelles, chèvres primipares et les adultes en fin de gestation-début de lactation (brebis allaitantes au printemps).

**Les agnelles** seront traitées avant la lutte

**Les brebis** doivent être également traitées contre les strongles :

- Avant l'agnelage de printemps pour réduire l'infestation des jeunes et à la rentrée à l'étable avec un produit actif contre les larves enkystées
- En cours de pâture (en cas de coproscopies positives) ou à la rentrée contre la douve.

### Contacts

**GDS 18** Tél: 02 48 50 87 90

**GDS 28** Tél: 02 37 24 45 69

**GDS 36** Tél: 02 54 08 13 80

**GDS 37** Tél: 02 47 48 37 58

**GDS 41** Tél: 02 54 57 21 88

**GDS 45** Tél: 02 38 65 50 60

